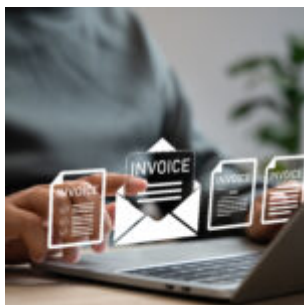


#3 – Choix de la PDP : restez serein, nous sommes à vos côtés !



© 2025 Les Echos Publishing

L'ouverture de l'annuaire centralisé, qui recensera pour chaque entreprise son numéro SIREN/SIRET ainsi que la plateforme PDP choisie pour recevoir les factures, sera disponible à partir du **27 juin prochain**.

Il est probable que vos banques ou acteurs privés commencent à vous solliciter rapidement pour vous proposer des solutions de facturation électronique.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il **ne faut pas vous engager dans l'urgence**.

Notre cabinet suit de **très près l'évolution du dispositif**. Dès la rentrée de septembre, nous reviendrons vers vous avec des solutions concrètes, personnalisées et adaptées à vos besoins et à votre organisation.

Cela vous permettra de **faire le bon choix de plateforme** afin de réceptionner vos factures électroniques avec le plus de facilité possible, et ce, pour le **01/09/2026 au plus tard (date officielle pour la facturation électronique)**.

Vous pouvez compter sur nous pour vous accompagner dans cette transition en toute sérénité.